



PREFET DE LOIR-ET-CHER
PREFET DU CHER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRi) DE LA SAULDRE

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2014, il sera procédé **du lundi 19 janvier 2015 au jeudi 19 février 2015 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Billy, Châtillon-sur-Cher, la-Ferte-Imbault, Gièvres, Loreux, Pierrefitte-sur-Sauldre, Pruniers-en-Sologne, Romorantin-Lanthenay, Salbris, Selles-Saint-Denis, Selles-sur-Cher, Souesmes, Villeherviers, Argent-sur-Sauldre, Brinon-sur-Sauldre et Clémont à une enquête publique préalable à l'approbation du :

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Sauldre.

Pendant toute la durée de l'enquête, **soit du lundi 19 janvier 2015 au jeudi 19 février 2015 inclus**, les pièces du dossier afférentes à l'enquête précitée, seront tenues à disposition du public dans chacune des communes citées précédemment aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies. Elles seront également accessibles sur le site internet :

www.loir-et-cher.gouv.fr

Par décision n° E14000207/45 du 04 décembre 2014, Madame le président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Guy SCHNOERING, délégué régional au tourisme en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au cours de permanences organisées aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-dessous :

Mairies	Jours et horaires d'ouverture des mairies	Jours et horaires des permanences du commissaire enquêteur
BILLY place de l'Eglise 41130 BILLY	Lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h30 Mercredi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00	Néant
CHATILLON-SUR-CHER 2 rue de la Mairie 41130 CHATILLON-SUR-CHER	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Samedi, mercredi de 9h00 à 12h00	Néant
LA-FERTE-IMBAULT 42 rue Nationale – 441300 LA-FERTE-IMBAULT	Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00	Néant
GIEVRES 42 rue André Bonnet 41130 GIEVRES	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Le mercredi 11 février 2015 de 13h30 à 17h30
LOREUX 10 route de Romorantin 41200 LOREUX	Mardi, jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 Lundi, vendredi de 13h00 à 18h00	Néant
PRUNIERS-EN-SOLOGNE place des Anciens Combattants 41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Samedi de 9h00 à 12h00	Néant
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE 26 rue de Souesmes 41300 PIERREFITTE-SUR-SAUDRE	Mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00	Néant
ROMORANTIN-LANTHENAY 18 faubourg Saint-Roch 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY	Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Le lundi 19 janvier 2015 de 9h00 à 12h00 le jeudi 19 février 2015 de 13h30 à 18h00
SALBRIS 33 boulevard de la République 41300 SALBRIS	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Samedi de 9h00 à 12h00	Le samedi 24 janvier 2015 de 9h00 à 12h00 le mardi 10 février 2015 de 13h30 à 17h30
SELLES-SAINT-DENIS 4 rue de Bourgogne 41300 SELLES-SAINT-DENIS	Mardi, mercredi de 9h00 à 12h00 - Lundi de 15h00 à 18h00 - Jeudi de 14h00 à 17h00 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 - Samedi de 10h00 à 12h00	Le mercredi 11 février 2015 de 9h00 à 12h00
SELLES-SUR-CHER 1 place du Général de Gaulle 41130 SELLES-SUR-CHER	Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 17h00 Jeudi de 8h30 à 12h00	Néant
SOUESMES 8 rue de Blois 41300 SOUESMES	Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 18h00	Néant
VILLEHERVIERS 6 rue de la Sauldre 41200 VILLEHERVIERS	Lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 Mardi, mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30	Néant
ARGENT-SUR-SAUDRE place du Château 18410 ARGENT-SUR-SAUDRE	Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00	Le mardi 10 février 2015 de 9h00 à 12h00
BRINON-SUR-SAUDRE 6 route de Chaon 18410 BRINON-SUR-SAUDRE	Lundi, mercredi, samedi de 9h00 à 12h00 Mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30	Néant
CLEMONT 2 place Albert Boyer 18410 CLEMONT	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00 Samedi de 9h00 à 12h00	Néant

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de cette période consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune des communes concernées. Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher - service prévention des risques, ingénierie de crises, éducation routière :

- 17 quai de l'Abbé Grégoire 41000 BLOIS
- courriel : ppri-sauldre@loir-et-cher.gouv.fr
- téléphone : 02.54.55.75.41

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher. A l'issue de l'enquête publique, et pendant le délai d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions émis par le commissaire enquêteur dans chaque mairie concernée par le PPRi, à la préfecture de Loir-et-Cher, à la préfecture du Cher et à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher.

Le rapport issu de l'enquête publique sera également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr
A l'issue de cette consultation, le plan, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté interpréfectoral. Le plan approuvé vaut alors servitude d'utilité publique. Il sera consultable dans les préfectures et les directions départementales des territoires de Loir-et-Cher et du Cher, ainsi que dans les mairies susmentionnées.